

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2021

Convocations adressées le 5 février 2021

ORDRE DU JOUR

- Point sur le budget 2021
- Etude des subventions aux associations
- Ouvertures de crédits BP Principale 2021
- Attribution logement n°1 à l'Ecole
- Devis travaux voiries
- Infos et questions diverses

L'an deux mil vingt et un et le vendredi douze février, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire à huis clos à vingt heures trente minutes, sous la présidence de Mme Aline GALLY, Maire.

Etaient présents : Mrs Vincent AHÜ, Francis PARENT, Adjoint ;
Mmes Brigitte BARBIER, Isabelle DOMINJON, Sandra FEVRE ;
Mrs Bruno BROUSSEAU, Mickaël BROUSSEAU, Pascal FEVRE, Yves POMMIER ;

Absents excusés : Mme Séverine GIORZA (pouvoir à Aline GALLY)

Absents : -

Secrétaire : M. Vincent AHÜ



POINT SUR LE BUDGET 2021 :

Le Maire présente au Conseil Municipal la situation financière à l'issue de l'année 2020 en fonctionnement et investissement.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour travailler sur le projet de restauration de la toiture de l'école. Un devis a été demandé au cabinet DELELIGNE pour faire le bilan énergétique.

Le Maire présente une première bouture prévisionnelle du budget 2021.

ETUDE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Visa Préfecture le :

Concernant l'attribution de subventions aux associations, le Conseil Municipal souhaite garder la maîtrise des dépenses. A cet effet le Conseil municipal décide de

- *Maintenir les subventions à hauteur de 50 € par élèves pour les structures accueillant des enfants de la commune. (2 élèves concernés)*
- *Maintenir la subvention au JUDO CLUB de LIGNY (150 €) - (1 vote pour la baisse de la subvention)*
- *Maintenir les subventions au Tennis de Table de Varennes (150 €), l'ADAVIRS (50€), l'ADMR (400 €) et le Club de l'Amitié (100 €).*
- *Supprimer les subventions pour les PEP 89, Banque alimentaire et France Alzheimer*
- *D'attribuer une subvention de 400 € pour le Comité des Fêtes de Varennes.*
- *Concernant l'US Varennes, compte tenu des sommes engagées par la commune, le Conseil Municipal décide d'un nouveau mode d'attribution de subvention. Chaque année, la subvention sera composée d'une part fixe et une part exceptionnelle. La municipalité s'engage à régler les frais de fonctionnement à hauteur d'une enveloppe dont le montant sera fixé ultérieurement, lors du vote du budget. La part exceptionnelle ne sera attribuée que si le club respecte l'enveloppe des frais de fonctionnement attribuée. Pour cette année la part fixe de la subvention, versée en juillet sera de 600 €.*

OUVERTURES DE CREDITS AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2021 :

Visa Préfecture le :

Le Maire informe qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits au budget principal 2021 en investissement avant le vote du budget, soit la somme de 18 170 € :

- C/2138 : Isolation et lucarne logements chapiteau : 12 000.- €
- C/2135 : Chauffe-eau logement 2 Berdoche » : 170.- €
- C/ 2188 : Isoloir (élections Départementales et Régionales) : 300.- €
- C/ 2315 : Remplacement portes de garages Chapiteau : 3 400.- €
- C/2152 : Plantation amorce voirie lotissement : 2 300.- €

ATTRIBUTION LOGEMENT N°1 A L'ECOLE :

Visa Préfecture le :

Suite au rapport de la commission logement, le Conseil Municipal décide d'attribuer le logement n°1 de l'Ecole à M. Frédéric PAGNON à compter du 1^{ER} février 2021.

DEVIS TRAVAUX VOIRIES :

Visa préfecture le :

Le Maire présente au Conseil Municipal divers devis :

- Démoussage toiture salle des loisirs : le devis de l'entreprise MARSHALL Olivier est d'un montant de 4 432.- € HT, soit 5 318.40 € TTC. Le Conseil Municipale accepte le devis.
- Impasse Rue du Croût Jacquin : le devis de l'entreprise GCTP est d'un montant de 3 255.06 € HT, soit 3 906.07 € TTC. Le Conseil Municipal accepte le devis.
- Chemin des Gringuelets : le devis de l'entreprise GCTP est accepté avec l'option P3 en limite de propriété. Un devis modifié sera demandé en ce sens.
- Reprise trottoir angle Grande Rue et rue de Besançon : le devis de l'entreprise GCTP est d'un montant de 772.85 € HT, soit 927.42 € TTC. Le Conseil Municipal accepte le devis.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Préfecture le :

✱✱ **Terrains lotissement** : Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser une étude de sol, compte tenu de la nature du sol classé en argile fort sur le territoire de Varennes. Un devis est en cours.

✱ **Bus services publics** : Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en circulation et du passage d'un bus services publics de l'Yonne à Ligny le Châtel à partir du 20 mars 2021. (Aide dossier CAF, IMPOTS, Carte grise, recherche d'emploi, retraite...)

✱ **Diagnostic énergétique et électrique des logements communaux** : Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser le diagnostic énergétique et électrique des logements communaux. Ce diagnostic sera réalisé par le Cabinet DELELIGNE.

✱ **Tables école et luminaires** : Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de vendre les tables de l'Ecole et les luminaires. Le Conseil Municipal accepte.

La séance a été levée à 23h00.

Varennes, le 15 février 2021
Le Maire,
Aliné GALLEY

The image shows the official seal of the Municipality of Varennes (Yonne) on the left, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE VARENNES' and '(Yonne)'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink that reads 'Aliné GALLEY'. Above the signature, the text 'Varennes, le 15 février 2021' and 'Le Maire,' is printed.